FISCALITÉ.

Taxe d'habitation 78 : les plus grandes augmentations

En marge de la campagne de dénigrement et l'ignoble hashtag #BalanceTonMaire, les taux de taxe d'habitation (TH) des communes ont été rendus publics par le ministère des Finances et des Comptes publics. Cette transparence permet de dresser un tableau complet des communes qui ont touché à leur taux (TH). Les maires s'expliquent.

COMMUNES	2016	2017	2018	Hab.	2017/2018
LOMMOYE	0,44%	5,44%	5,44%	680	1136,37%
MAREIL-LE-GUYON	6,78%	10,17%	10,17%	377	50%
FLACOURT	3,13%	4,63%	4,63%	144	47,93%
LONGVILLIERS	4,64%	5,64%	6,3%	506	35,78%
BOISSY-SANS-AVOIR	5,28%	6,06%	7,06%	635	34,10%
AUTOUILLET	7%	8,79%	8,79%	482	25,58%
COIGNIERES	6%	7,5%	7,5%	4.378	25%
GAMBAISEUIL	4,82%	5,99%	5,99%	62	24,27%
BEHOUST	3%	3,3%	3,7%	468	23,33%
SAULX-MARCHAIS	9,12%	10,21%	11,12%	926	21,93%
GUERNES	5,83%	5,83%	7%	1.095	20,10%
TOUSSUS-LE-NOBLE	11,03%	11,03%	13,19%	1.216	19,58%
VILLENNES-SUR-SEINE	10,01%	11,71%	11,71%	5.358	16,98%
ROCHEFORT-EN-YVELINES	6,03%	7,03%	7,03%	920	16,58%
HERMERAY	5,15%	6%	6%	978	16,50%
AIGREMONT	8,25%	8,34%	9,51%	1.155	15,27%
ARNOUVILLE-LES-MANTES	7%	8%	8%	933	14,28%
MITTAINVILLE	6,41%	6,41%	7,32%	617	14,20%
ORVILLIERS	5,99%	6,82%	6,82%	789	13,85%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	10,71%	12,15%	12,15%	5.601	13,44%
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	19,14%	21,63%	21,63%	35.686	13,01%
VICQ	5,55%	6,09%	6,27%	384	12,97%
ROSNY-SUR-SEINE	13,36%	14,96%	14,96%	6.243	11,98%
ALLAINVILLE-AUX-BOIS	4,65%	4,75%	5,2%	313	11,83%
THOIRY	9,83%	10,29%	10,89%	1.445	10,78%
MARCQ	7,65%	8,42%	8,42%	758	10,06%
GUERVILLE	8,67%	9,54%	9,54%	2.172	10,03%
VERNOUILLET	15,02%	16,52%	16,52%	10.148	9,99%
JOUY-EN-JOSAS	13,23%	13,23%	14,55%	8.496	9,98%
SAINT-HILARION	7,52%	7,52%	8,27%	914	9,97%
LE CHESNAY	11,34%	11,34%	12,47%	29.085	9,96%
BUCHELAY	9,77%	10,65%	10,65%	3.068	9,01%
LA QUEUE-LES-YVELINES	5,23%	5,7%	5,7%	2.236	8,99%
JUZIERS	10,92%	11,5%	11,85%	3.833	8,52%
MILLEMONT	6,97%	7,45%	7,56%	251	8,46%
EPONE	10,05%	10,9%	10,9%	6.550	8,46%
GALLUIS	6,84%	7,39%	7,39%	1.188	8,04%
ANDRESY	14,8%	15,98%	15,98%	12.559	7,98%
LES ESSARTS-LE-ROI	15,58%	16,36%	16,77%	6.956	7,64%
MAULETTE	6,04%	6,04%	6,5%	910	7,61%
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	7,52%	8,07%	8,07%	1.897	7,31%

COMMUNES	2016	2017	2018	Hab.	2017/2018
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	5,5%	5,7%	5,9%	596	7,27%
VILLIERS-SAINT-FREDERIC	8,62%	9,24%	9,24%	2.889	7,19%
BOURDONNE	6,78%	7,05%	7,26%	512	7,08%
BEYNES	12,05%	12,55%	12,88%	7.665	6,89%
RAIZEUX	7,97%	8,17%	8,5%	950	6,65%
GARANCIERES	9,27%	9,86%	9,86%	2.405	6,36%
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	8,74%	9,18%	9,29%	3.282	6,29%
BULLION	8,85%	8,85%	9,4%	1.993	6,21%
VILLIERS-LE-MAHIEU	6,09%	6,46%	6,46%	743	6,07%
RENNEMOULIN	9,61%	10,19%	10,19%	112	6,03%
BOINVILLE-LE-GAILLARD	8,5%	8,71%	9,01%	621	6%
CHATEAUFORT	9,67%	10,15%	10,25%	1.428	6%
BONNELLES	11,36%	11,36%	12,03%	1.975	5,90%
MOUSSEAUX-SUR-SEINE	5,27%	5,43%	5,57%	697	5,69%
VILLETTE	4,75%	5,02%	5,02%	539	5,68%
ORPHIN	8,66%	8,88%	9,15%	925	5,66%
SEPTEUIL	8,5%	8,71%	8,93%	2.364	5,06%
CHANTELOUP-LES-VIGNES	16,08%	16,88%	16,88%	10.518	4,97%
RAMBOUILLET	17,19%	17,62%	18,01%	26.080	4,77%
GRESSEY	7,6%	7,85%	7,95%	562	4,60%
ORSONVILLE	3,49%	3,59%	3,65%	341	4,58%
SONCHAMP	7,73%	7,96%	8,08%	1.708	4,53%
MAREIL-MARLY	10,48%	10,74%	10,95%	3.680	4,48%
MAREIL-SUR-MAULDRE	15,21%	15,45%	15,85%	1.799	4,21%
LES MESNULS	5,34%	5,5%	5,56%	901	4,12%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	5,4%	5,51%	5,62%	322	4,07%
DAMPIERRE-EN-YVELINES	14,26%	14,55%	14,84%	1.061	4,07%
GRANDCHAMP	7,88%	8,12%	8,2%	332	4,06%
CARRIERES-SOUS-POISSY	17,78%	18,14%	18,5%	16.114	4,05%
SARTROUVILLE	13,91%	14,47%	14,47%	53.126	4,02%
OSMOY	8,27%	8,44%	8,6%	364	4%
BONNIERES-SUR-SEINE	6,85%	7%	7,12%	4.623	3,94%
ROSAY	5,1%	5,3%	5,3%	362	3,92%
CHAVENAY	17,2%	17,63%	17,81%	1.889	3,55%
FRENEUSE	6,89%	7,03%	7,13%	4.486	3,48%
ST-MARTIN-BRETHENCOURT	4,35%	4,42%	4,49%	658	3,22%
MONTFORT L'AMAURY	11,16%	11,51%	11,51%	3.038	3,14%
L'ETANG-LA-VILLE	14,12%	14,28%	14,56%	4.831	3,12%
MONTESSON	14,5%	14,94%	14,94%	15.440	3,03%
BLARU	6,28%	6,41%	6,47%	919	3,02%
ELANCOURT	14,89%	14,89%	15,34%	25.828	3,02%
MAGNANVILLE	17,22%	17,39%	17,74%	6.098	3,02%

2019

Le logo officiel de notre commune nouvelle LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

LE CHESNAY
ROCQUENCOURT
COMMUNE NOUVELLE

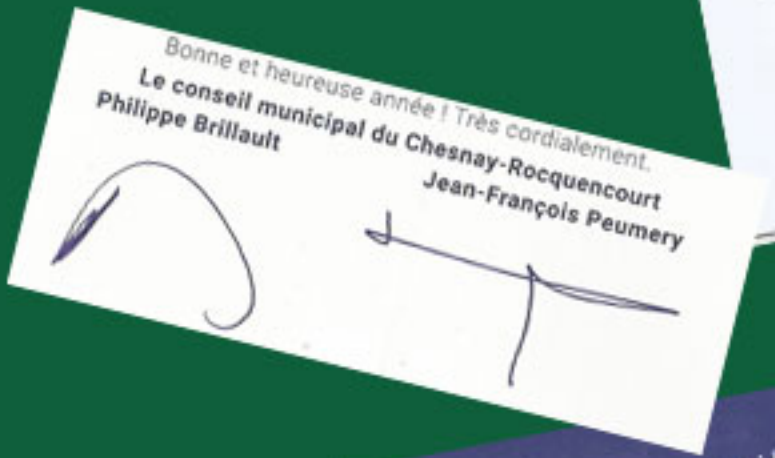

RICHARD DELEPIERRE CLAQUE LA PORTE

Il était adjoint aux déplacements pour Le Chesnay. Richard Delepierre a profité de cette fusion pour claquer la porte. L'élu, qui appartenait à la majorité, a décidé de « reprendre la liberté de parole. »

« Il ne s'agit pas d'un putsch, mais d'une scission. En juillet, Philippe Brillault nous avait dit qu'il emmènerait tout le monde jusqu'en 2020, année des prochaines municipales. Désormais, il conditionne cela si nous le suivons pour former une liste pour ces élections. Cela s'appelle du chantage. Moi, je me suis engagé à ses côtés jusqu'en 2020, pas au-delà. Il devait préparer sa succession. Il ne l'a pas fait. Avec cette fusion, il lance sa campagne », a détaillé Richard Delepierre.

À cela Philippe Brillault a rétorqué : « Vous m'avez fait part de vos souhaits. À partir du moment où la confiance n'existe plus… Vous assumez vos choix. Moi aussi. »

Démissionner ou rester seul

Lors du conseil, Richard Delepierre a proposé que tous les anciens adjoints soient reconduits dans leur fonction. Cette option n'a recueilli aucun suffrage.

L'élu se retrouve donc isolé dans la majorité. De ce fait, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Quitter le groupe pour siéger seul. Ce qui ne lui donne pas le droit d'intervenir lors des séances. Ou démissionner. Car la loi ne lui permet pas de rejoindre un autre groupe d'opposition.

Richard Delepierre a aussi indiqué qu'il réfléchissait à monter une liste pour les municipales de 2020.

Richard Delpierre a décidé de ne plus suivre le groupe majoritaire, conduit par Philippe Brillault.

Ce n'est pas la première fois que les deux hommes croisent le fer en politique. En 2001, Richard Delepierre avait présenté une liste contre Philippe Brillault. Ils avaient finalement enterré la hache de guerre en 2014. Elle est de nouveau déterrée.

F. D.

Stationnement : 20 centimes qui ne passent pas

Le stationnement payant est entré en vigueur le 1er janvier dernier au Chesnay-Rocquencourt. Du moins officiellement. Car sa mise en route semble plutôt chaotique.

Trois zones existent désormais : la rouge pour le secteur commercial, la verte pour le résidentiel et la blanche là où cela demeure gratuit. Leur mise en place a suscité une vive indignation pendant toute une année. Finalement, la mairie avait tranché pour le plan que l'on connaît actuellement.

La majeure partie des habitants a donc choisi d'ouvrir son porte-monnaie en achetant une carte d'abonnement.

Aujourd'hui, beaucoup se disent perdus voir dans le brouillard le plus complet.

Dans la rue, il suffit de s'arrêter près d'un horodateur pour qu'une discussion animée s'engage. Pour mieux se poursuivre sur les réseaux sociaux.

Première interrogation relevée par les habitants : où sont les ASVP (agent de surveillance de la voie publique) censés contrôler ? Non pas qu'ils soient réclamés… Mais pour l'heure, personne ne semble les avoir vus. Selon nos informations, la mairie serait dans l'attente des autorisations leur permettant de contrôler et de verbaliser.

Géolocalisation et carte bancaire

Les questions suivantes crispent encore plus les usagers. **« Quand on s'inscrit par Internet, pas de problème. C'est après que ça se corse… »**, témoigne une automobiliste.

Sur l'application dédiée, il faut s'identifier et autoriser la géolocalisation. Certains se plaignent de ne pas y arriver, le système ne les repérant pas assez bien. Et paradoxalement, d'autres se plaignent d'une trop grande précision. Un exemple : « L'autre jour, je me suis garée en zone verte. Mais ma maison se trouve en zone rouge. Quand j'ai voulu payer, impossible de lui faire comprendre que ma voiture était en zone verte. L'application voulait me faire payer en rouge. Ça m'a tellement énervé que j'ai tout désinstallé ! »

D'autres sont mécontents de devoir rentrer leurs coordonnées bancaires alors qu'ils ont déjà payé leur carte. Les commentaires, peu élogieux, pleuvent sur le fait qu'il semble obligatoire d'activer tous les jours le stationnement. **« Encore une dépendance au smartphone… Et comment font ceux qui n'en possèdent pas ? Ils doivent sortir tous les jours ? »**

Un SMS jugé comme une escroquerie

La cerise sur le gâteau, pour les habitants, se résume en une somme toute symbolique de 20 centimes.

Le prestataire choisit pour l'application est ParkNow, une société basée à Versailles. **« Par défaut, l'appli est configurée pour envoyer des SMS de rappel toutes les 2 heures et chaque SMS coûte 20 centimes. Idem pour les fins de périodes. Décochez les SMS et cochez push. C'est de l'escroquerie cette appli »**, témoigne Stéphane sur Facebook.

Contactée, la mairie nous a confirmé avoir sollicité l'entreprise pour revoir l'ensemble de ces points avec elle. Une réunion devrait avoir lieu ces jours-ci. **« Nous pourrons ensuite communiquer sur tous ces problèmes que nous espérons voir résolus rapidement. »**

En attendant, tout le monde se pose la question ? Faut-il payer ou pas sachant que personne ne verbalise pour le moment ? À chacun sa religion.

F. D.

Stationnement : la fin du tunnel ?

Est-ce la fin d'un long et douloureux épisode pour les habitants du Chesnay-Rocquencourt ?

Une récente mise à jour de l'application dédiée, permettant de payer avec un smartphone, semble en attester.

Juste avant les vacances, la société versaillaise choisie par la mairie a revu sa copie. Il faut dire qu'elle n'avait pas vraiment le choix. La Ville lui avait fixé un ultimatum : le 22 février. Au-delà, le contrat serait rompu.

> « Nos objectifs sont presque atteints »

Selon le maire, Philippe Brillault, ParkNow a répondu à l'essentiel des demandes. **« L'activation de l'abonnement annuel est partiellement résolue. Il était auparavant impossible de rentrer deux plaques d'immatriculation pour le même compte, ce que nous voulions. C'est résolu. La durée de stationnement n'était pas conforme. Résolu aussi. Le SMS d'alerte à 20 centimes n'est plus automatique. La tarification de 10 centimes en 10 centimes, récemment votée par le conseil municipal, est en place. Nos objectifs sont en train d'être atteints »**, annonce avec un certain soulagement le maire.

Soulagement pas tout à fait complet. Car la Ville est toujours en attente du parquet de Versailles. **« Le procureur doit autoriser les trois agents à verbaliser. Et apparemment, c'est l'engorgement des services. »**

En attendant, seules la responsable du stationnement et la police municipale sont habilitées à dresser des procès-verbaux. **« Mais les autres agents peuvent très bien observer les infractions et les appeler. »**

Déjà de nouvelles évolutions

Ces évolutions semblent donc annoncer le bout du tunnel pour la municipalité. Ces derniers mois, elle avait face à une telle vague de protestations alors que le stationnement payant était mis en place. Une vague qui avait pris de l'ampleur au

1er janvier alors que le système informatique était défaillant.

Deux nouvelles étapes attendent désormais les habitants. **« Nous travaillons actuellement sur la gratuité pour les professionnels œuvrant dans le cadre du maintien à domicile. Et nous étudions une nouvelle zone résidentielle payante, dans le quadrilatère route de Rueil, rue du Colonel-de-Bange, rue de Glatigny et rue de Versailles.**

Mais ce ne sera pas avant cet été. Maintenant, je constate une chose : désormais, on peut se garer au Chesnay-Rocquencourt ! », insiste Philippe Brillault.

F. D.

Nous étions1000
Samedi 16 mars à Versailles :
Grande marche pour le climat et la justice sociale
en soutien à la grève
des jeunes du 15 mars

Stationnement : pour les professionnels de santé, tout ne sera pas gratuit

Nouvel épisode pour le stationnement payant au Chesnay-Rocquencourt. La mairie a décidé d'accorder la gratuité de l'abonnement pour certaines professions.

De nouvelles décisions ont été prises par la mairie du Chesnay-Rocquencourt, à l'issue du conseil municipal de ce mardi 16 avril.

Pour commencer, la souscription à l'abonnement a été élargie à l'ensemble des Chesnaycourtois, donc aux habitants de la commune historique de Rocquencourt. Le nombre maximum de véhicules pouvant y être associé a été fixé à trois. La fonction multiplaques par voie électronique a été activée.

Mais le véritable changement réside dans la nouvelle offre faite pour les professionnels de santé. Cela fait des années que les médecins, kinésithérapeutes, infirmiers ou infirmières réclament de pouvoir se garer librement lors de leurs interventions à domicile.

La mairie a décidé de leur octroyer la gratuité de l'abonnement, sous réserve de produire des justificatifs. Pour être clair, il faudra justifier d'une activité chez les patients au Chesnay-Rocquencourt, notamment par

des attestations de la Sécurité sociale ou du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Payant en zone rouge

En pratique, lorsque cela sera accordé, les professionnels de santé pourront se garer gratuitement en zone verte, sans limite de durée. En zone rouge, cela sera limité à deux fois 15 minutes par jour. Au-delà, il faudra passer par l'horodateur.

Ces décisions n'ont pas été du goût des groupes d'opposition, à commencer par Claude Meunier (Ensemble à gauche au Chesnay). **« Le système devient de plus en plus compliqué. Et il existe une discrimination pour les personnes qui ne possèdent pas de smartphone ou d'ordinateur. »**

Discrimination

Martine Bellier (Le Chesnay Avenir) y a également vu une forme de discrimination. **« L'abonnement est gratuit, mais pas le stationnement. Ce n'est pas possible d'intervenir auprès des personnes en quinze minutes. Il n'y a aucune raison de faire payer les médecins, les kinés. Et quand je vois la liste des documents demandés… Ils n'iront plus soigner les gens en zone rouge. »**

L'ancien adjoint au stationnement, Richard Delepierre (Le Chesnay C Vous) a estimé que la mairie balayait d'un **« revers de main la question de la gratuité des médecins ».**

À tout cela, le maire a répondu que le tarif restait peu élevé. **« Et ce n'est pas parce que vous êtes médecin au Chesnay-Rocquencourt que cela doit vous offrir la gratuité. Il n'y a pas de légitimité à cela. Et c'est pour cela que nous avons travaillé avec le CCAS pour voir qui pouvait être concerné. »**

Dès le lendemain, un kiné de la commune, Jean-Luc Corne, a réagi. Il est également responsable de l'Association pour la prise en compte du handicap dans les politiques publiques et privées (APHPP). **« Attribuer la gratuité à certains endroits est bien une discrimination à l'accès aux soins pour les citoyens demeurant dans les zones rouges. Je ferai le nécessaire pour faire corriger cette situation. Ma fonction m'y oblige. »**

F. D.

Après la fusion : quels projets cultive la mairie ?

Depuis le 1er janvier, Le Chesnay et Rocquencourt ne forment plus qu'une seule ville. La mairie vient de rendre public son projet. Un document de 125 pages dont nous avons fait ressortir les grandes lignes.

À quoi va réellement ressembler la nouvelle commune du Chesnay-Rocquencourt dans les années à venir ? Comment vont s'organiser les services ? Quelles actions vont être menées dans les prochains mois pour créer une unité ? Un document de 125 pages, nommé Le projet, vient d'être rendu public par la mairie. En voici les grandes lignes.

▲ Transports :

Une gare routière doit être installée au carrefour des avenues Dutartre et Schweitzer, derrière le restaurant Hippopotamus, près du centre commercial Parly 2. Cinq quais devraient voir défiler 600 bus par jour. Son coût est estimé à 1,5 million d'euros, essentiellement supporté par Ile-de-France Mobilités.

▲ Éclairage :

Depuis 2009, des pannes et des défaillances techniques de l'éclairage ont lieu régulièrement au Chesnay. À tel point que la mairie avait renoncé, certaines années, à installer des décorations de Noël, de peur de faire sauter le réseau. En juin 2016, une solution amiable a été trouvée avec l'entreprise concernée pour remplacer le matériel défectueux.

Dans l'avenir, la nouvelle commune envisage de passer aux leds, d'avoir recours au photovoltaïque pour des éclairages isolés ou éloignés du réseau, de réduire le niveau de luminosité en pleine nuit ou encore d'installer un dispositif qui se déclencherait en fonction des mouvements des piétons.

L'idée est de réduire d'un tiers la facture annuelle d'électricité. Pour les 2 200 réverbères, elle est de 152 000 euros.

▲ Environnement :

De nouvelles poubelles urbaines, permettant de faire le tri, pourraient être installées. Un département Écologie et environnement urbain serait créé, regroupant les équipes espaces verts et propreté urbaine des deux communes.

▲ Restauration scolaire :

- Un menu végétarien pourrait être proposé dans les écoles, chaque semaine. Cela représenterait une économie de 10 à 30 centimes ce jour-là.

- D'ici 2022, les produits bios, label rouge, circuit court, pêche écoresponsable devraient passer à 50 % ; contre 25 % aujourd'hui.

▲ Écologie :

- La mairie envisage d'étendre son raccordement à l'immense réseau de chauffage urbain créé par la copropriété de Parly 2. À l'heure actuelle, le centre Nouvelle-France, la piscine et la mairie en bénéficient. En complément, une étude est en cours autour de la géothermie pour plus de 12 000 logements.

- Toutes les maternelles seront équipées de potagers diversifiés en permaculture pour sensibiliser les plus jeunes à la culture biologique et au recyclage des déchets.

▲ Sport :

Uniformisation des tarifs, applicables aux habitants des deux communes.

▲ Logement :

Ouverture de deux résidences d'hébergement social pour les personnes en difficulté immédiate et précaire. Un foyer pour les personnes handicapées est aussi prévu.

En termes de logement social, l'obligation d'atteindre les 25 % a été remise à 2025 avec la fusion.

F. D.

Yvelines. Il y aura bientôt des jardins à cultiver sur les terrasses de Parly 2 au Chesnay-Rocquencourt

Le centre commercial Parly 2 du Chesnay-Rocquencourt (Yvelines) va créer 220 parcelles sur ses terrasses, destinées à la culture des fruits, légumes et herbes aromatiques.

Publié le 16 Mai 19 à 15:32

Le **centre commercial Parly 2** du **Chesnay-Rocquencourt** (**Yvelines**) va bientôt mettre en place une initiative originale.

À compter du 15 juin prochain, 220 parcelles de 3 m^2 vont être proposées au **jardinage**.

Elles se situeront sur les terrasses entourant les anciens locaux de l'Inspection académique.

> *Un ingénieur agronome sera présent pour apporter ses conseils aux familles qui viendront. Elles pourront y faire pousser des fruits, des légumes, des plantes aromatiques et les récolter tout au long de l'année », précise le directeur de Parly 2, Jonathan Toulemonde.*

La société Peas & Love sera chargée de l'entretien et de la surveillance du site.

C'est par elle qu'il faudra passer pour louer ses 3m^2 (en cliquant ici).

> *Elle animera également des ateliers tout au long de l'année. C'est un concept vraiment novateur que nous lançons pour la première fois dans les Yvelines », apprécie le directeur.*

Dans la région Ile-de-France, deux centres ont déjà ouvert leurs jardins : So Ouest à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) et Domus à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

PUBLICITÉ

EAGAC
ENSEMBLE A GAUCHE AU CHESNAY
vous présente
ses meilleurs vœux
pour
2019